VILLE DE
VAUVERT

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Service juridique
D-2609-004815

ARRÊTÉ n° 2026/09/1743

Objet : Désignation de Monsieur Daniel Santamatilde, 3ème adjoint, pour représenter le maire de Vauvert à l'Etude de notaires *Costières-Camargue* à Vauvert, le 17 novembre 2026. Cession gratuite d'une portion de domaine public déclassée, à détacher de la parcelle Section BH n°366, à Vauvert.

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18,

VU la délibération n°2025/10/147 du 20 octobre 2025, autorisant Monsieur le maire à signer l'acte authentique et toutes pièces visant à céder à titre gratuit, à la société d'HLM *Un Toit pour Tous*, une portion de domaine public déclassée, à détacher de la parcelle Section BH n°366, à Vauvert.,

VU le rendez- vous fixé pour la signature de l'acte authentique de cession le 17 novembre 2026,

VU l'arrêté n° 2026/04/0887 en date du 23 avril 2026, portant délégation de fonctions à Monsieur Daniel Santamatilde, adjoint au maire,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un représentant de la commune en remplacement du maire empêché, pour se rendre à l'Etude de notaires *Costières-Camargue*, 2 rue de l'Ausselon à Vauvert, le 17 novembre 2026, afin de procéder à la signature de l'acte de cession susvisé,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Daniel Santamatilde, 3ème adjoint, est désigné pour représenter Monsieur Nicolas Meizonnet, maire de Vauvert, le 17 novembre 2026 à l'Etude de notaires *Costières-Camargue*, 2 rue de l'Ausselon à Vauvert.

Article 2 : Monsieur Daniel Santamatilde, 3ème adjoint, est délégué pour signer, conformément à la délibération n°2025/10/147 du 20 octobre 2025, l'acte de cession à titre gratuit par la commune, au profit de la société d'HLM *Un Toit pour Tous*, une portion de domaine public déclassée, à détacher de la parcelle Section BH n°366, à Vauvert, ainsi que tous les actes liés à ce dernier.

Article 3 : le directeur administratif des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 15 SEP. 2026

Le maire,

MAIRIE DE VAUVERT
GARD

Nicolas Meizonnet

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- *son dépôt en préfecture le*...15 SEP. 2026.....
- *sa notification le*.....
- *sa publication le*.....15 SEP. 2026.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,
le directeur administratif des services,
Benoît Québre